

PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte rendu d'Atelier de concertation

Atelier PADD n°2

Patrimoine, environnement et paysage

Date : 27/04/15

Dossier n° 12440

Maître d'œuvre : EPODE

Immeuble l'Axiome – 44, rue Charles Montreuil – 73000 Chambéry

Parc des Glaisins - 3 impasse de la Prairie – 74940 Annecy le Vieux


Tél : 04.79.69.39.51 – Fax : 04.79.96.31.09 – Email : c.pourchet@epode.eu



Organisme	Nom du représentant	Fonction	Prés.	Diffus.	Conv.
Commune de La Roche sur Foron ELUS 	FLAMMIER Guy	Maire	exc.	X	X
	BOUILLET Philippe	Adjoint au Maire (Affaires sociales)	X	X	X
	ROCH Sylvie	Adjointe au Maire (Affaires scolaires)	X	X	X
	RANNARD Nicole	Adjoint au Maire (Aménagement du territoire Urbanisme)	X	X	X
	GIRAUD Véronique	Adjointe au Maire (Communication Tourisme)	exc.	X	X
	CASIMIR Pascal	Adjoint au Maire	exc.	X	X
	MAURE Sébastien	Adjoint au Maire	exc.	X	X
	DEMURE Frédérique	Adjointe au Maire	exc.	X	X
	DEPREZ Jean-Philippe	Adjoint au Maire	X	X	X
	PERROT Dominique	Adjoint au Mairie	exc.	X	X
	GREGGIO Lydia	Conseillère Municipales Majoritaire	exc.	X	X
	LAMOUILLE Cédric	Conseiller Municipal Majoritaire	exc.	X	X
	QUOEX Claude	Conseiller Municipal Majoritaire	X	X	X
	ENDERLIN Marc	Conseiller Municipal Majoritaire	exc.	X	X
	PRUVOST Evelyne	Conseillère Municipale des Minorités	exc.	X	X
GEORGET Jean-Claude	Conseiller Municipal des Minorités	X	X	X	
Commune de La Roche sur Foron SERVICES	DIEDRICH Wilfried	DGS	X	X	X
	FERRAND Juliette	DST	X	X	X
	DE OLIVEIRA Suzana	Juriste	exc.	X	X
	SANSON Adriana	Responsable service Urbanisme	exc.	X	X
	PHILIPPE Natacha	Chargée de mission Agenda 21	exc.	X	X

Organisme	Nom du représentant/Organisme	Fonction	Prés.	Diffus.	Conv.
Association Amis du Vieux La Roche	DERIN Claude	Président	X	X	X
Association Amis de la rue Perrine		Président	abs	X	X
Nature et Environnement en Pays Rochois	GAILLARD Robert	Président	X	X	X

FRAPNA	CHEREZE Claudine	Président	X	X	X
Sentiers du Pays Rochois		Président	abs	X	X
Pays Rochois au Naturel		Président	abs	X	X
M. Denis LAISSUS			X	X	X
Office de Tourisme de La Roche-sur- Foron		Directeur	abs	X	X

Organisme	Nom du représentant	Fonction	Prés.	Diffus.	Conv.
 www.epode.eu	POURCHET Claire	Urbaniste – Chef de Projet	X	X	X
	DESMARIS Laure	Ingénieur Environnement	exc.	X	X
	ESPARON Bruno	Ingénieur Voirie Réseau Divers	exc.	X	X
	D'ARGENTRE Antoine	Architecte Paysagiste	exc.	X	X
HTC – Architecture	THIELMANN Heinrich	Architecte	X	X	X
Cabinet Philippe	PHILIPPE Candice	Avocate	exc.	X	X

Exc : Excusé
abs : Absent

Objet Travail sur le PADD, thématique Patrimoine, environnement et paysage

Nota Bene : Le support de la réunion est joint au présent Compte-rendu.

<i>Eléments de discussion</i>	<i>Questions</i>
<p data-bbox="71 405 1070 443"><i>Préambule</i></p> <ul data-bbox="129 488 1090 589" style="list-style-type: none">○ L'urbaniste explique l'objectif de la séance : co-élaborer le projet de Plan Local d'Urbanisme, en débattant des premières orientations prises par les élus sur les thèmes patrimoine, environnement et paysage. <p data-bbox="71 763 1070 801"><i>Travail sur le patrimoine</i></p> <ul data-bbox="129 880 1090 1653" style="list-style-type: none">○ L'urbaniste rappelle les grandes orientations du SCOT en la matière.○ L'architecte rappelle ce que veut dire « patrimoine ». Il rappelle également qu'aujourd'hui aucune protection patrimoniale n'existe dans le PLU (excepté celle concernant les Monuments Historiques).○ <u>Eléments de discussion :</u><ul data-bbox="220 1126 1070 1294" style="list-style-type: none">● Concernant les vergers, les membres de l'atelier sont sceptiques pour les protéger, car leur intérêt est moindre. Il peut être intéressant de conserver ceux qui abritent des espèces intéressantes. Les représentants de Nature et Environnement se rapprocheront de la LPO pour repérer ceux abritant des espèces protégées.○ <u>Eléments validés :</u><ul data-bbox="220 1373 1070 1653" style="list-style-type: none">● Des propositions d'objectifs de PADD sont discutées et validées.● La commune a acté de ne pas faire d'AVAP. En revanche, le PLU sera enrichi d'un Cahier de prescriptions et recommandations architecturales.● Une liste d'éléments patrimoniaux (bâtiments, éléments ponctuels, arbres remarquables...) à préserver au titre du L. 123-1-5 III 2 est proposée. Elle sera complétée et enrichie (notamment par les photos) sur la suite du travail. <p data-bbox="71 1727 1070 1765"><i>Travail sur l'environnement</i></p> <ul data-bbox="129 1798 1070 2181" style="list-style-type: none">○ L'urbaniste rappelle les grandes orientations du SCOT en la matière.○ <u>Eléments de discussion :</u><ul data-bbox="220 1910 1070 2181" style="list-style-type: none">● En préambule, la FRAPNA tient à informer du projet de création d'une zone Natura 2000, avec le Conseil Départemental. La commune de Thorens a démarré la démarche. Dans ce contexte, il est rappelé que le réseau Natura 2000 n'empêche pas le fonctionnement des alpages, et peut y contribuer en y apportant des moyens supplémentaires. Actuellement, le territoire communal ne fait pas partie de ce périmètre. La commune est consultée à titre de commune limitrophe.	<p data-bbox="1109 405 1374 443"><i>Question</i></p>

- Il est rappelé que le SM3A finalise une mise à jour de l'inventaire des zones humides telles que proposées. Une fois cet inventaire validé, il devrait être étudié sur la commune de la Roche (et voir les éventuels écarts avec l'actuel inventaire).
- La question des haies et Espaces Boisés Classés est abordée. L'urbaniste propose d'imposer la réglementation la plus stricte (EBC) plutôt pour les abords des cours d'eau.

- Deux types de haies existent : celles d'ornements (sur terrains privés, pour clore), et celles situées dans de plus vastes entités agricoles (rôle microclimatique, agricole, environnemental, et paysager). L'urbaniste propose de préserver celles ayant le plus d'intérêt. Les élus souhaitent que cet inventaire soit d'avantage justifié.

○ Éléments validés :

- L'urbaniste propose une synthèse, avec une graduation des éléments environnementaux à préserver, en fonction de leur intérêt.

Travail sur le paysage

- L'urbaniste rappelle les grandes orientations du SCOT en la matière.

○ Éléments de discussion :

- Le recul lié à l'Amendement Dupont est à définir précisément.
- Pour conserver les espaces boisés/plantés, il est évoqué d'imposer un certain pourcentage dans le règlement de surface plantée.

○ Éléments validés :

- Concernant les entrées de ville, les élus souhaitent que celle depuis la ZI des Dragiez soit rajoutée.
- Concernant les arbres remarquables, les élus souhaitent affiner l'inventaire des sujets à préserver.